



Les RASED menacés !

RASED : Définition et mission

- Les **RASED** sont apparus en 1990, avec la Circulaire n° 90-082 du 9 avril 1990, par transformation des **GAPP** créés en 1970. Ils sont régis actuellement par le Titre II de la Circulaire n° 2002-113 du 30 avril 2002. Avec les **CMPP**, ils sont les héritiers de l'approche psychopédagogique des difficultés scolaires qui s'est développée en France après la seconde guerre mondiale.
- Les **RASED** ont pour mission de fournir des aides spécialisées à des élèves en difficulté dans les classes ordinaires des écoles primaires, à la demande des enseignants de ces classes, dans ces classes ou hors de ces classes. Ils comprennent des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante pédagogique, les "maîtres E" (difficultés d'apprentissage), des enseignants spécialisés chargés des aides à dominante rééducative, les "maîtres G" (difficultés d'adaptation à l'école), et des psychologues scolaires.

RASED : Actualité

- L'existence de ces structures **indispensables** à l'aide aux élèves en grande difficulté est actuellement remise en cause.

Alors que les moyens des **RASED** ont toujours été insuffisants pour couvrir les besoins, alors que la plupart des **RASED** sont déjà incomplets, des milliers de postes vont être supprimés.

Les RASED sont menacés de disparition complète dans les trois années à venir.

- **Le Ministère précise la procédure de liquidation de milliers de professionnels de RASED dont 3000 au budget 2009 !**

Le principe retenu est la « **sédentarisation** » des maîtres E et G (les psychologues ne sont pas concernés) : ces enseignants vont **intégrer le mouvement général** et seront nommés sur des **postes ordinaires**, fléchés afin qu'ils puissent continuer à percevoir leurs indemnités spécifiques. Cela ne donnera pas lieu à des ouvertures de classes nouvelles, hors celles prévues dans le cadre de la réalisation ordinaire de la carte scolaire annuelle.

Les postes libérés sont fermés après le départ de leur titulaire. L'opération se déroulera en **trois ans**, au rythme de 30% de "sédentarisations" par an.

Au poste "ordinaire" attribué aux ex maîtres E et G, sera attachée **une mission d'aide et de conseil** qu'ils exerceront dans l'école, relative à la gestion de la difficulté scolaire.

La **réalisation de l'opération** (choix des enseignants E et G quittant leur emploi et celui des écoles où ils vont s'installer) est de la **responsabilité des Inspecteurs d'Académie** dans les cadres habituels fixés par les CAPD (Commission Administrative Paritaire Départementale) et CTPD (Comité Technique Paritaire Départemental).

Il est mis fin aux formations initiales et continues des options E et G dès la rentrée 2009.

La mobilisation est en cours, le **GPE** propose à nos directeurs d'école et aux membres du RASED d'intervenir auprès de notre député **Jean-Pierre GRAND** et de signer collectivement une lettre au Ministre et à l'Inspecteur d'Académie.

Signez la pétition : <http://www.sauvonslesrased.org>

sources : <http://daniel.calin.free.fr/rased.html> - SNUDI/FO 34

Site internet : www.gpe-baillargues.fr - Adresse mail : contact@gpe-baillargues.fr